

**COMMUNE DE SAINT PIERRE
D'ENTREMONT ISERE**

**LISTE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
06 AVRIL 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le six avril, le conseil municipal de la Commune de Saint Pierre d'Entremont, légalement convoqué s'est réuni en mairie sous la présidence de M. Marc GAUTIER, Maire.

PRESENTS : Marc GAUTIER - Sylvène GRANDJEAN - Daniel MOLLARD - Patrice SAULE - Catherine VARVAT - Catherine AUGER - Gérard HOURIEZ - Florian BOUTEILLER - Alexandre VICHERD-BIROUILLE

ABSENTS ET DEPOTS DE POUVOIR : Peggy THIEBAUT (pouvoir donné à Sylvène GRANDJEAN) - Patrick MOREL (pouvoir donné à Patrice SAULE) - Pascal SERVAIS - Kevin O'ROURKE (pouvoir donné à C. VARVAT)

Début du Conseil à 20H00

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Catherine AUGER

N° DELIBERATIONS	INTITULE DES DELIBERATIONS	DECISION
DCM 060423 01 SUB	REHABILITATION DU BATIMENT COMMUNAL "CHARTREUSE" - DEMANDE D'AIDES FINANCIERES	APPROUVEE A L'UNANIMITE
DCM 060423 02 SUB	RENOUVELLEMENT CANALISATIONS AEP AU CHENEVEY - DEMANDE D'AIDES FINANCIERES ET APPROBATION PLAN DE FINANCEMENT	APPROUVEE A L'UNANIMITE
DCM 060423 03 BUD	REVISION DES LOYERS DES APPARTEMENTS COMMUNAUX POUR L'ANNEE 2023 (BATIMENT LA CHARTREUSE ET BATIMENT PLACE CROIX MOLLARD)	APPROUVEE A L'UNANIMITE
DCM 060423 04 MAR	AUTORISATION DU CONSEIL DONNEE AU MAIRE POUR SIGNER UN MARCHE AVANT LE DEBUT DE LA PROCEDURE ADAPTEE - CONSTRUCTION LOCAUX TECHNIQUES COMMUNAUX A SAINT PHILIBERT - LES VIALLES	APPROUVEE A L'UNANIMITE
DCM 060423 05 SUB	SUBVENTION AU GROUPEMENT DES ARTISANS DE ST PIERRE D'ENTREMONT DANS LE CADRE DES MARCHES NOCTURNES DE 2023	APPROUVEE A L'UNANIMITE
DCM 060423 06 BUD	AMICALE DES SAPEURS POMPIERS VOLONTAIRES DU CENTRE DE SECOURS DE CHARTREUSE NORD - PARTICIPATION FINANCIERE	APPROUVEE A L'UNANIMITE
DCM 060423 07 BUD	SORTIES PISCINE ECOLE PRIMAIRE 2023 - DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE	APPROUVEE A L'UNANIMITE
DCM 060423 08 BUD	MAM DE ST PIERRE D'ENTREMONT SAVOIE - DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE	REFUS A L'UNANIMITE

Affichage de la liste des délibérations qui remplace le CR des séances du conseil municipal à compter du 1er juillet 2022

(suite réforme de la publicité des actes)